



**Réunion commune des Conseils d'administration du
PNUD/UNFPA, de l'UNICEF, de l'ONU-Femmes et du PAM
les 4 et 7 février 2011**

**Intégration de l'égalité des femmes dans le travail des organismes
et collaboration envisagée avec l'ONU-Femmes**

Document de réflexion élaboré conjointement par
le PNUD, l'UNFPA (co-coordonateur), l'UNICEF, l'ONU-Femmes (co-coordonateur) et le PAM

I. Introduction

1. L'instauration de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en juillet 2010 par la résolution 64/289 de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait marquer le début d'une ère nouvelle d'initiative et de responsabilité pour l'appui des Nations Unies aux pays dans le domaine de l'égalité des sexes – son partenariat avec différentes parties du système des Nations Unies constituera un facteur déterminant. Le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et le PAM jouissant collectivement d'une présence quasi universelle, la capacité de l'ONU-Femmes à mener une action efficace sur le terrain dépend d'étroits partenariats avec chacun des organismes et de sa collaboration avec toutes.

2. Le présent document vise à examiner de près la manière dont les cinq organismes représentés à la réunion commune des Conseils d'administration peuvent travailler de manière à la fois indépendante et collaborative à transformer des relations inégales entre les sexes et à mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe dont sont victimes les femmes et les filles. Il est important de souligner les progrès considérables accomplis par l'Organisation des Nations Unies concernant ses engagements à l'égalité des sexes. Il est tout aussi important de souligner les domaines où les progrès ont été inégaux. La lenteur et l'irrégularité des progrès à ce jour sur l'égalité des sexes est révélatrice du besoin des organismes de redoubler leur engagement, d'attribuer des ressources importantes, de se focaliser davantage ainsi que de cibler et de renforcer la responsabilité afin d'obtenir des résultats.

3. Les états membres de l'Organisation des Nations Unies ont entrepris, au cours de l'année écoulée, une réflexion stratégique sur les progrès vers l'égalité des sexes à travers un certain nombre d'exercices différents dont : l'examen à 30 ans des progrès sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), l'examen à 15 ans du Programme d'action de Beijing et les examens à 10 ans des progrès sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les analyses produites par les groupes régionaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non-gouvernementales de femmes (ONG) pour ces examens soulignent et mettent l'accent sur les enseignements tirés, dont les suivants :

- Les progrès durables vers les objectifs de développement, la paix et la sécurité dépendent des progrès vers l'égalité des sexes et inversement.
- Les progrès réalisés concernant le renforcement du cadre normatif et législatif pour l'égalité des sexes au niveau national n'ont pas été accompagnés d'une mise en œuvre soutenue. Il faut, pour que cela se produise, que tous les organismes engagent les ressources techniques et financières nécessaires pour soutenir un changement aboutissant à une transformation des relations hommes-femmes et la situation des femmes par rapport à celle des hommes.
- La responsabilité pour les engagements pris en vue de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes nécessite un renforcement significatif, à la fois au sein du système des Nations Unies et au niveau national.

- Une progression vers les objectifs d'égalité des sexes nécessite des cadres budgétaires et politiques à la mesure de l'échelle du défi, par exemple une progression dans l'accélération de la poursuite par les filles de leurs études jusqu'à la fin des cycles primaires et secondaires, nécessite des changements de politique correspondants (par ex. gratuité de l'école pour les filles les plus pauvres, programmes alimentaires pour améliorer l'état nutritionnel et la capacité d'apprendre, plus grand nombre de femmes dans le corps enseignant etc.). Il y a besoin d'une plus grande volonté politique et d'un engagement avec les organisations de la société civile, particulièrement celles au niveau de la communauté.

4. Les états membres de l'Organisation des Nations Unies ont fondé l'entité ONU-Femmes pour répondre au besoin d'une méthode plus homogène et coordonnée de promotion de l'égalité des sexes¹. L'ONU-Femmes, instaurée pour accentuer les efforts au niveau du système ne diminue en rien la responsabilité des autres organismes de poursuivre leur appui en faveur de l'égalité des sexes.

5. Le présent document produit à la demande des Conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM définit les principes et les pratiques issus d'une tradition robuste de partenariats basés sur les résultats et les droits entre le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, le PAM et les quatre entités qui ont fusionné pour former l'ONU-Femmes (UNIFEM, DAW, OSAGI et INSTRAW). En clarifiant différents types d'interventions et les principes qui les sous-tendent, les institutions des Nations Unies sont mieux à même de collaborer et de contribuer à des programmes bien alignés et harmonisés qui appuient les besoins et les priorités des états membres dans leurs efforts de promotion de l'égalité des sexes et des progrès des filles et des femmes.

II. Convergence des mandats en vue de renforcer l'appui aux pays concernant la promotion de l'égalité des sexes

6. Le PNUD, le PAM, l'UNFPA, l'UNICEF et l'ONU-Femmes s'attachent chacun à travailler sur des aspects complémentaires de l'égalité des sexes correspondant à leur mandat, leur domaine d'avantage relatif et leurs plans stratégiques. Au niveau global:

- Le PNUD centre ses efforts sur l'appui à la réalisation des OMD et à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les domaines principaux de son travail : gouvernance démocratique, diminution de la pauvreté, VIH/SIDA, prévention des crises et relèvement après celles-ci et environnement et énergie.
- Le PAM sait que sa mission ne peut être accomplie que si les femmes, les hommes, les filles et les garçons bénéficient de chances égales et du même accès aux ressources, services et participation aux décisions. Le PAM cherche donc continuellement des occasions de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de remplir son mandat consistant à assurer la sécurité en matière de nourriture et de nutrition. Les femmes sont autonomisées par des méthodes novatrices et judicieuses

¹ Résolution de l'Assemblée générale 64/289.

visant à augmenter l'efficacité et la durabilité des programmes PAM destinés à atténuer la faim et la pauvreté extrêmes et à contribuer à la réalisation des OMD, notamment l'OMD1.

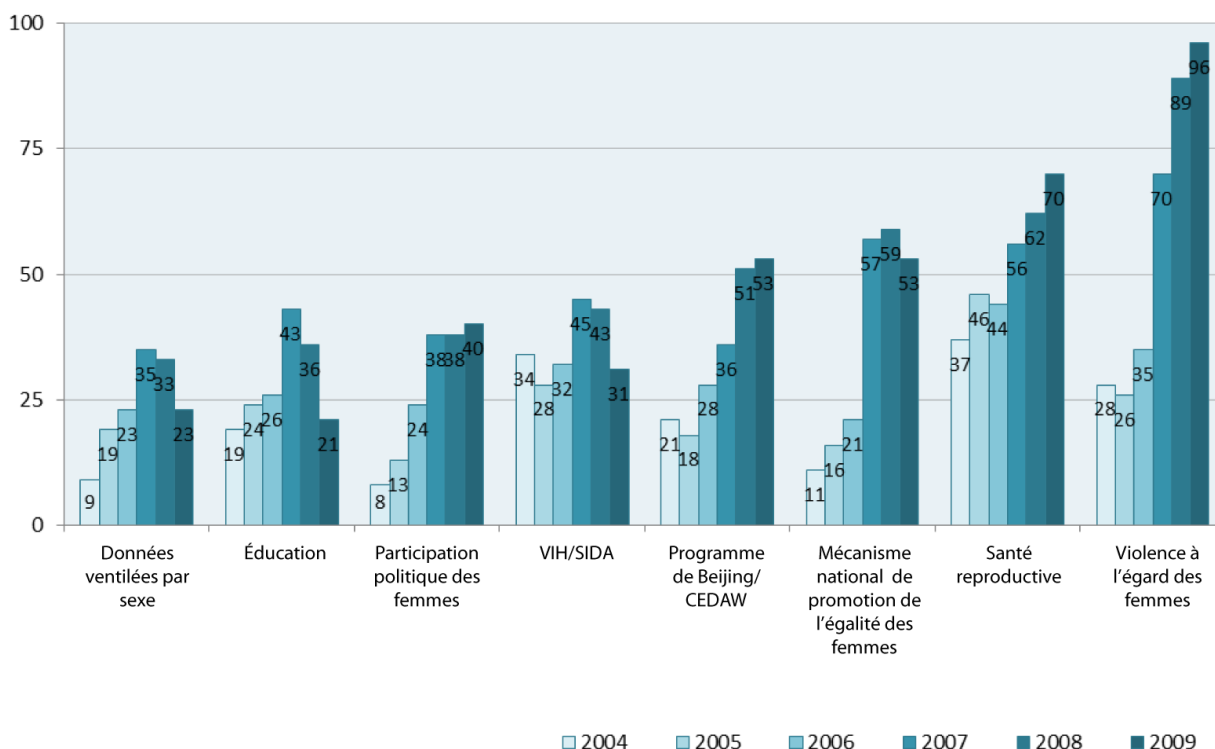
- L'UNFPA est guidé par le Programme d'Action de la Conférence internationale sur la Population et le développement (CIPD) qui prescrit à l'organisation de donner aux femmes les moyens d'accéder à leurs droits humains à la santé et spécifiquement à la santé reproductive. Dans le contexte de la dynamique des populations, l'UNFPA s'emploie à appliquer l'analyse de l'égalité des sexes aux questions nouvelles comme la migration et le vieillissement et aide les états membres à établir un ensemble solide de statistiques sur l'égalité des sexes.
- L'UNICEF est régi par la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CDE), la CEDAW et la Convention sur les droits des personnes handicapées (CDPH). Sa mission est de préconiser la protection des droits de l'enfant, de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'accroître leurs opportunités d'atteindre leur potentiel. L'UNICEF vise, par ses programmes de pays à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles et à appuyer leur pleine participation au développement politique, social et économique de leur communauté. Pour l'UNICEF, les principes de droits humains d'égalité et de non-discrimination sont au cœur de la notion d'égalité des sexes et en conséquence, le fonds prône l'égalité des chances pour les enfants exclus et marginalisés, notamment ceux souffrant de handicaps ainsi que ceux issus de milieux indigènes et des minorités.
- L'ONU-Femmes s'inspire des principes de la CEDAW, du programme de Beijing pour l'action et des OMD. L'Assemblée générale a chargé l'ONU-Femmes de « fournir par le biais de ses fonctions normatives d'appui et de ses activités opérationnelles, conseils et appui technique à tous les états membres de tous les niveaux de développement et de toutes les régions, à leur demande, sur l'égalité des sexes, l'autonomisation et les droits des femmes et l'intégration de l'égalité des sexes » ainsi que d'utiliser dans son travail des méthodes « conduisant à une coordination, une cohérence et une intégration de l'égalité des sexes plus grande dans le système des Nations Unies. »

III. Indicateurs de performance et d'égalité des sexes du système des Nations Unies

7. Selon un certain nombre d'indications, le système des Nations Unies progresse en ce qui concerne son appui à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des examens successifs des rapports annuels des Coordonnateurs résidents effectués par l'équipe spéciale sur l'égalité des sexes composée de 17 membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), se dégagent des tendances d'ensemble positives de rapports d'appui plus marqué des équipes de pays des Nations Unies (EPNU) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par exemple depuis que l'on a commencé en 2004, à suivre l'évolution, le nombre de rapports d'initiatives communes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ainsi que des augmentations dans d'autres domaines du programme ont été multipliés par quatre. Si ces examens ne prouvent pas l'impact ou la qualité de ces efforts ou ne documentent pas les

pratiques prometteuses, le document thématique du GNUM sur l'OMD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » signale, lui, des expériences réussies de pays et les facteurs qui ont contribué à progresser sur la voie de la réalisation de l'OMD 3.

Les initiatives des équipes de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes par domaine d'appui (nombre de pays) à partir des rapports annuels des Coordonnateurs résidents



8. Les plus récents bilans communs de pays (BCP)/ plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), 2006-2009, prouvent une attention régulière à l'élaboration de résultats clairs sur l'égalité des sexes, de documents sur l'égalité des sexes liée à d'autres domaines de résultats et de meilleures relations entre ce qui a besoin d'être mesuré et les indicateurs identifiés pour ce faire ainsi que de meilleures données ventilées par sexe. L'examen du PNUAD révèle en même temps que lorsqu'il existe des budgets spécifiques en faveur de l'égalité des sexes, ils représentent en moyenne seulement environ 4 % du total. Ce chiffre est confirmé par les constatations du détecteur d'égalité des sexes du PNUD dans ses propres domaines de programmation.

9. En outre, les organismes de prise de décision de haut niveau des Nations Unies, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes au GNUM et au comité de haut niveau sur les programmes, acceptent plus fréquemment des normes et outils à l'échelle du réseau pour améliorer la performance et la responsabilité des divers organismes et des équipes de pays des Nations Unies. Ce sont :

- Les consignes CCA/BCP qui identifient maintenant l'égalité des sexes comme l'un des principes clés de programmation pour les processus BCP/PNUAD.
- Un ensemble d'indicateurs de performance des équipes de pays des Nations Unies sur l'égalité des sexes envoyé en août 2008 à tous les Coordinateurs résidents exhortant les équipes de pays publiant de nouveaux PNUAD, d'établir des bases de référence pour leurs performances en utilisant les indicateurs. Quatorze équipes de pays ont terminé l'évaluation et sont en train de mettre en œuvre les constatations effectuées pour promouvoir l'égalité des sexes.
- *Le Guide des ressources pour les Groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes 2005* a été traduit en français et en espagnol pour que les Équipes de pays d'un plus grand nombre de régions tirent profit des conseils qu'ils prodiguent.
- Un module électronique sur l'égalité des sexes a été élaboré à l'intention du personnel des pays lançant des PNUAD, dans le cadre d'un ensemble de modules.

IV. Envisager de nouvelles opportunités d'engagement et d'action

10. La fondation de l'ONU-Femmes permet à l'UNFPA, au PNUD, à l'UNICEF et au PAM de mieux appuyer les états membres dans leur travail sur la voie de l'égalité des sexes par une vision partagée des normes et des types d'interventions nécessaires pour avancer sur la voie de l'égalité des sexes. On trouvera ci-dessous une liste de facteurs de réussite, suivie d'exemples caractéristiques de la manière dont les organismes s'emploient à les intégrer dans leur travail collaboratif :

- Appui plus ferme aux gouvernements cherchant à mettre en œuvre des objectifs, normes et standards acceptés internationalement.
- Initiatives s'appliquant au contexte et coïncidant avec les priorités nationales.
- Utilisation de méthodes de programmation reposant sur les faits pour soutenir l'apprentissage Sud-Sud et reproduire les bonnes pratiques issues des enseignements tirés.
- Inclusion et participation de tous les intervenants, y compris les nouveaux groupes cibles.
- Attention prêtée à l'égalité des sexes dans les situations de conflit et de crise humanitaire.

Appui plus ferme aux gouvernements cherchant à mettre en œuvre des objectifs, normes et standards acceptés à l'échelle internationale.

11. Il est primordial de réunir l'avantage relatif de parties normatives et opérationnelles du système des Nations Unies pour renforcer le climat propice à l'égalité des sexes. Cinq

organismes des Nations Unies (UNIFEM, PNUD, UNICEF, UNFPA, UN-Habitat) ont mis en commun leurs ressources en faveur d'un programme conjoint des Nations Unies visant à faciliter la réalisation des remarques finales de la CEDAW 2007-2009 aux Philippines. Le programme, élaboré comme suivi au rapport d'état fait au Comité de la CEDAW par le gouvernement en août 2006, visait à aider le gouvernement à s'acquitter de son obligation de mettre en œuvre la CEDAW. Des groupes de la société civile ont suivi les actions du gouvernement et aidé les femmes défavorisées à faire valoir leurs droits. Les principales composantes du programme consistaient à prôner l'application de la Convention dans le système juridique national, renforcer les capacités des organismes gouvernementaux nationaux et les partenaires de la société civile pour apporter des solutions dans les domaines prioritaires des droits humains des femmes, y compris les préoccupations des femmes indigènes, musulmanes et rurales.

Initiatives s'appliquant au contexte et coïncidant avec les priorités nationales.

12. En Albanie, l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et L'UNIFEM, qui disposent tous du fort engagement à l'égalité des sexes de leur direction prennent part à un programme conjoint dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action. Le programme conjoint est axé sur l'appui à la mise en œuvre de la première loi du pays sur la violence domestique et la loi nationale sur l'égalité des sexes et comporte différentes initiatives interdépendantes avec différentes combinaisons d'agences.

13. L'UNIFEM, l'UNICEF et le PNUD ont déployé leur action sur la composante femmes et élections du Programme commun sur l'égalité des sexes et ont pris la direction des opérations en travaillant avec les partis politiques pour promouvoir un quota pour les femmes dans le nouveau code électoral adopté en 2008. Début 2009, avant les élections, les trois organismes ont parrainé un sondage national sur la participation des femmes en tant qu'électrices. Le sondage a prouvé que presque un quart des femmes, par rapport à 10 pour cent des hommes, choisissaient de ne pas voter.

14. Les organismes ont convenu de se concentrer sur des activités où chacun disposait des meilleurs atouts pour promouvoir la participation politique des femmes en qualité de candidates et d'électrices. L'UNIFEM a tiré parti de ses relations à long terme avec les groupes de femmes et les défenseurs de l'égalité des femmes au sein du gouvernement pour mobiliser les femmes et surveiller l'application des quotas. L'UNICEF a œuvré par le biais du système des parlements de la jeunesse albanais pour prôner l'importance des femmes comme candidates et électrices. Le PNUD et l'UNIFEM se sont unis pour travailler avec les journalistes sur la couverture médiatique des questions d'égalité des sexes en rapport avec les élections. La participation électorale a été la plus élevée depuis l'avènement de la démocratie en Albanie. Dans les régions où les organismes des Nations Unies prônaient la participation politique des femmes, ces dernières ont voté en aussi grand nombre que les hommes. Une fois les suffrages comptés, le pourcentage des femmes au parlement avait plus que doublé, passant de 7 pour cent à 16,4 pour cent.

15. Le Gouvernement a aussi fait appel à l'aide des Nations Unies pour formuler une nouvelle loi et stratégie visant à mettre un frein à la violence domestique par le biais du programme commun. En réponse, le PNUD forme des gardiens de la paix et des juges tandis que

l'UNFPA aide les médecins et les infirmières à comprendre la loi et les méthodes de détection de la violence domestique. L'UNICEF a chargé les conseillers d'orientation des écoles d'identifier les enfants victimes de violence et à les envoyer en consultation. Les équipes de pays exploitant les enseignements tirés, ont commencé à préconiser des modèles de services communautaires intégrés. Des centres pilotes ont été établis dans quatre municipalités, ce qui prouve les mérites de donner aux survivants de la violence un accès facile à des services de prévention, de protection et de soutien.

16. Au Mali, l'UNICEF et le PAM s'emploient à améliorer l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation. L'accès à l'enseignement de base demeure un sujet d'inquiétude avec des niveaux de scolarisation bas, particulièrement pour les filles (56 pour cent). Un programme commun du PAM et de l'UNICEF sur l'éducation met en œuvre l'Ensemble d'éléments essentiels pour l'éducation, ensemble intégré d'interventions élaboré en 2002 par le PAM en partenariat avec l'UNICEF. Il est conçu pour améliorer l'état nutritionnel et la santé des écoliers autant que les acquisitions scolaires. L'initiative contient des mesures incitatives aboutissant à une scolarisation accrue des filles et de meilleurs résultats nutritionnels. Un apprentissage complémentaire contextualisé et pratique est lié à la construction de cuisines scolaires dotées de poêles améliorés, de jardins d'école pour un enseignement agricole et des programmes d'éducation pratique sur l'établissement de terres à bois. Le PAM cherche à accroître l'égalité des sexes dans la scolarisation, promouvoir une fréquentation régulière et réduire les taux d'abandon par le programme d'alimentation scolaire. L'accès accru des filles à l'éducation qui en résulte accroît leurs chances de bénéficier du processus de développement.

Utilisation de méthodes de programmation reposant sur les faits pour appuyer l'apprentissage Sud-Sud et reproduire les bonnes pratiques issues des enseignements tirés.

17. Le gouvernement du Rwanda traite la violence à l'égard des femmes comme une question de sécurité faisant partie du mandat de la police et de l'armée nationale. Le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNIFEM (qui font désormais partie de l'ONU-Femmes) aident depuis 2004 le Rwanda à élaborer un modèle de méthode globale et multisectorielle pour s'attaquer à la violence à l'égard des femmes avec des rôles bien définis pour les intervenants de la sécurité dans la mise en œuvre du modèle. Le centre intégré d'Agaseke a été établi au siège de la police nationale à Kigali avec l'appui du système des Nations Unies au Rwanda. En outre, un réseau de 69 bureaux de violence à l'égard des femmes a été instauré à travers le pays. Ces bureaux de violence sexiste mettent à la disposition des femmes et des filles un ensemble d'outils et de soutien comprenant des services juridiques, sanitaires, psychologiques et de preuves scientifiques. Les indications suggèrent une diminution de la violence à l'égard des femmes depuis la création du bureau de violence sexiste. Le rapport de la visite conjointe sur le terrain au Rwanda des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, du 20 au 30 mars 2010 a souscrit aux « services régionaux de formation à la violence à l'égard des femmes offerts par les forces de police du Rwanda comme une initiative digne d'être reproduite ». Le rapport a aussi noté que les pays voisins sont au courant de cette initiative et qu'elle constitue un bon exemple de la coopération Sud-Sud.

18. En octobre 2010, dans le cadre de la campagne UNiTE du Secrétaire général, le Rwanda a accueilli la Conférence internationale sur le rôle du secteur de la sécurité dans l'élimination de

la violence à l'égard des femmes et des filles où 12 pays africains ont convenu de reproduire ce modèle dans leur pays.

Inclusion et participation de tous les intervenants, y compris les nouveaux groupes cibles.

19. Un groupe de travail inter-institutions a fait paraître en 2008, une déclaration conjointe sur l'élimination de la mutilation génitale féminine. La déclaration signée par l'OHCHR, l'ONUSIDA, LE PNUD, la CEA, l'UNESCO, l'UNFPA, le HCR, l'UNICEF, l'UNIFEM et l'OMS est un appel à tous les États, les organisations nationales et internationales, la société civile et les communautés à défendre les droits des filles et des femmes. Elle exhorte aussi ces organes et communautés à mettre sur pied, renforcer et soutenir des actions spécifiques et concrètes visant à mettre fin à la mutilation génitale.

20. L'UNFPA et l'UNICEF ont entrepris de concrétiser la déclaration conjointe par le biais d'un programme commun débuté en 2008 dans lequel ils mènent des actions visant à mettre fin en une génération, à la mutilation génitale féminine/l'excision considérée violation persistante des droits humains fondamentaux des filles et des femmes. Le programme commun, appelé « Accélération du changement » concerne 17 pays. Les deux organismes espèrent, en travaillant en étroite coopération avec les gouvernements, les ONG, les autorités religieuses, les médias, les professionnels et les petits groupes communautaires parvenir d'ici 2012 à une diminution de 40% de la pratique dans des communautés ciblées et pouvoir déclarer au moins un pays sans mutilation génitale féminine/excision.

21. La méthode intégrée utilisée par le programme réunit réforme juridique et stratégies adaptées à la réalité culturelle. Celle-ci comporte des campagnes dans les médias, des dialogues et des débats communautaires, des prises de contact avec des intervenants pour en obtenir l'appui (notamment associations professionnelles, autorités religieuses, parlementaires, société civile et ONG), l'engagement de groupes d'abandonner la pratique et des mesures légales. En ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs des milliers de femmes et de filles soumises à la mutilation génitale / excision, le programme commun renforce les capacités des prestataires de soins de soulager leur souffrance et d'améliorer leur bien-être.

Attention prêtée à l'égalité des sexes dans les situations de conflit et de crise humanitaire.

22. Suite en partie à la prise de position collective des Nations Unies et de ses 13 organismes membres contre la violence sexuelle dans les conflits, la violence sexuelle en tant que tactique et conséquence de conflit est maintenant traitée comme une question de paix et de sécurité qui exige la plus grande attention des intervenants en matière de paix et de sécurité et est reconnue dans certains contextes, comme un défi prioritaire pour la pratique du secours humanitaire et du maintien de la paix. De nombreux « outils » concernant plusieurs organismes des Nations Unies sont en préparation pour améliorer la réponse sur le terrain. Par exemple, l'OMS, l'UNICEF, et l'UNFPA sont en train d'élaborer en collaboration avec les Centers for Disease Control américains, un outil d'enquête qui donnera au système une mesure commune nécessaire de la prévalence de la violence sexuelle ainsi que des tendances, types, facteurs de risques et profils des victimes et des auteurs.

23. Dans le même esprit, le PNUD, en collaboration avec un nombre d'organismes des Nations Unies, a produit le rapport 2010 *The Price of Peace: Financing for Gender Equality in Post-conflict Recovery and Reconstruction (le Prix de la Paix : Financer l'égalité des sexes dans le relèvement post conflit et la reconstruction*, qui lie la responsabilité en matière de droits des femmes à l'utilisation des ressources. Le rapport examine la manière dont les ressources ont été mobilisées, attribuées et dépensées et la manière dont elles peuvent être utilisées plus efficacement pour parvenir à l'égalité des sexes. En outre, le PNUD a mené des initiatives inter-institutions en vue de produire une gamme d'outils prenant en compte l'égalité des sexes pour faciliter le renforcement des capacités et la transition de conflit et désastre à développement. Celles-ci couvrent des sujets comme la dimension sexiste de la violence dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'évaluation des besoins post-désastre pour le relèvement et l'égalité des sexes et les directives concernant les femmes dans les plans d'action antimines.

V. La voie à suivre

24. Malgré l'évolution positive enregistrée depuis la dernière réunion commune des Conseils d'administration, le système des Nations Unies doit progresser davantage sur la voie du renforcement des capacités internes de mettre en œuvre la quantité d'assistance et de mettre à profit les enseignements tirés. Les retombées du manque de cohérence, de la limitation des ressources et d'une trop faible responsabilité sont constantes.

25. L'ONU-Femmes, forte de ses expériences positives et négatives à ce jour et des leçons qu'elle en a tirées est en position de fournir un appui plus important dans des domaines clés qui permettra au système des Nations Unies d'apporter une réponse plus cohérente et de réunir les points forts des organismes des Nations Unies. L'ONU-Femmes propose de mobiliser au cours de sa première année, le poids collectif des connaissances approfondies sur l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies afin d'obtenir un engagement sur les points suivants :

- Définir en collaboration avec les Nations Unies et les partenaires nationaux un ensemble standard de services fournis par ONU-Femmes sur lequel peut compter le système des Nations Unies en prenant en compte les avantages relatifs des divers organismes des Nations Unies.
- Recenser la gamme complète de connaissances approfondies sur la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies pour la rendre plus accessible à tous les organismes des Nations Unies.
- En améliorant la coordination et la cohérence concernant l'égalité des sexes par les processus de planification, l'ONU-Femmes apportera d'entrée un plus grand appui technique aux processus PNUAD car ceux-ci constituent le cadre du programme des équipes de pays. À cet égard, il est essentiel de renforcer la responsabilité, les normes, la disponibilité des connaissances sur la problématique des sexes et l'impulsion des groupes thématiques.

- Promouvoir la responsabilité au sein du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes y compris en garantissant l'engagement du Conseil des Chefs de secrétariats à des normes de performance pour les niveaux les plus élevés de responsables et d'équipes de pays (par ex. réviser et rendre obligatoires des indicateurs de performance pour les équipes de pays) ainsi qu'en élaborant des normes valables pour l'ensemble du système des Nations Unies concernant l'établissement de rapports prenant en compte l'égalité des sexes sur les attributions budgétaires.
- Appuyer la production de connaissances plus approfondies en étudiant par exemple, la faisabilité de l'établissement d'une méta-évaluation de la programmation de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies et un procédé d'évaluation commune régulière des programmes communs pour l'égalité des sexes.

VI. Conclusion

26. La fondation de l'ONU-Femmes donne à l'UNICEF, au PAM, à l'UNFPA et au PNUD un allié essentiel dans la défense de la cause de l'égalité et la transformation des comportements, systèmes et structures discriminatoires, notamment en ce qui concerne l'interaction entre la discrimination sexiste et diverses autres formes de discrimination fondées sur l'origine ethnique ou sociale, le handicap ou d'autres situations. En échange, les quatre organismes apportent à l'ONU-Femmes et mutuellement, alliances, réseaux et connaissances spécialisées qui peuvent servir à créer un front collaboratif et durable en faveur du progrès sur l'égalité des sexes, dont une programmation la prenant en compte dans tous les types d'initiatives de développement. Le travail conjugué de cinq organismes, même avec une importante injection de ressources nouvelles, ne suffira pas à éliminer les inégalités entre les sexes. Cependant, en adoptant une attitude de collaboration plutôt que de concurrence et en tablant sur les avantages et mandats clairement établis dans un esprit d'efficacité de l'aide, le progrès est possible. L'Organisation des Nations Unies peut intégrer l'égalité des sexes d'une manière plus efficace en profitant des preuves qui se font jour sur ce qui marche et en investissant dans l'analyse de ce travail de manière à améliorer les processus de planification et d'exécution. Il est possible, d'amplifier ces succès en utilisant cette information et de promouvoir l'égalité des sexes d'une manière informée.

27. L'UNICEF, le PNUD, l'UNFPA et le PAM se réjouissent à l'avance de collaborer avec l'ONU-Femmes pour intégrer davantage l'égalité des sexes dans tous leurs mandats centraux et apporter un appui prenant encore plus en compte l'égalité des sexes aux priorités des partenaires nationaux. En travaillant côte à côte et en collaboration aux mêmes buts, les cinq organismes auront plus de poids, élèveront les normes de responsabilité concernant l'égalité des sexes et l'élaboration d'initiatives aux Nations Unies et travailleront plus efficacement avec tous les partenaires de développement à catalyser des changements aboutissant à une véritable transformation et à une progression vers une véritable égalité des sexes.